

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

MERCREDI 29 MARS 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Mercredi 29 Mars 2017 à 19 h 30 salle de la Mairie sous la présidence de Daniel TREMBLAIS, Maire.

Etaient présents : Mrs TREMBLAIS D., BEAUVAIS P, LEROY D., BARREAULT A., GREYO T., BLEAU L., VOYEZ C., MICHEL N., Mmes CHEVALIER M., COMBASTEL C., BLUET AM

Etaient Absents Excusés : Mr PICARD P ayant donné pouvoir à Mr LEROY D, Mr DREUX S.

Etaient Absents : Mrs ARNOUX S.,

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultat Reporté Opérations exercice		17 932,25	78 567,05	0,00	78 567,05	17 932,25
	296 914,21	348 625,79	213 272,73	298 481,25	510 186,94	647 107,04
TOTAUX	296 914,21	366 558,04	291 839,78	298 481,25	588 753,99	665 039,29
Résultat clôture Reste à réaliser		69 643,83		6 641,47		76 285,30
			50 647,83	27 161,34		-23 486,49
TOTAUX CUMULES						
RESULTAT DEFINITIF		69 643,83	23 486,49		0,00	52 798,81

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr TREMBLAIS D, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr TREMBLAIS D., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	51 711,58
- un excédent reporté de :	17 932,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	69 643,83
- un excédent d'investissement de :	6 641,47
- un déficit des restes à réaliser de :	23 486,49
Soit un besoin de financement de :	16 845,02

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	69 643,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	16 845,02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	52 798,81
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCÉDENT	6 641,47

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS						
Résultat Reporté Opérations exercice	1 284,10	1 605,23	0,00	0,00	0,00	1 605,23
		25,00	0,00	0,00	1 284,10	25,00
TOTAUX	1 284,10	1 630,23	0,00	0,00	1 284,10	1 630,23
Résultat clôture Reste à réaliser		346,13		0,00		346,13
TOTAUX CUMULES						
RESULTAT DEFINITIF		346,13			0,00	346,13

AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr TREMBLAIS Daniel, après avoir approuvé le compte administratif 2016 du CCAS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement du budget	1 259.10
Un excédent de fonctionnement du budget de	1 605.23
Un excédent reporté de 2015	346.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	346.13
Un excédent d'investissement de	0.00
Un déficit des reste à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation AU 31/12/206 : EXCEDENT	346.13
Affectation en réserve complémentaire (1068)	0.00
Résultat reporté de fonctionnement (002)	0.00

Résultat d'investissement reporté (001)	0.00

DISSOLUTION DU CCAS ET REPRISE DU RESULTAT A LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 8 Décembre 2016, il avait été voté la dissolution du budget CCAS au 1^{er} janvier 2017. Cette compétence sera reprise par la Commune de Lésigny.

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif du CCAS 2016, il fait apparaître un excédent de fonctionnement s'élevant à 346.13 €.

Cette somme sera reprise dans l'affectation du résultat 2016 dans le budget communal 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE APRES INTEGRATION DU RESULTAT DU CCAS

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr TREMBLAIS Daniel, après avoir approuvé le compte administratif 2016 de la commune et du CCAS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de la commune et du CCAS
Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Un excédent de fonctionnement du budget commune de	51 711.58
Un excédent de fonctionnement du budget CCAS de	346.13
Un excédent reporté de 2015	17 932.25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	69 989.96
Un excédent d'investissement de	6 641.47
Un déficit des reste à réaliser de :	23 486.49
Soit un besoin de financement de :	16 845.02

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation AU 31/12/206 : EXCEDENT	69 989.96
Affectation en réserve complémentaire (1068)	16 845.02
Résultat reporté de fonctionnement (002)	53 144.94

Résultat d'investissement reporté (001)	6 641.47

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT						
Résultat Reporté Opérations exercice	990,60	0,00	14 545,40	0,00	15 536,00	0,00
	119 745,40	125 936,00	116 736,00	114 545,40	236 481,40	240 481,40
TOTAUX	120 736,00	125 936,00	131 281,40	114 545,40	252 017,40	240 481,40
Résultat clôture Reste à réaliser		5 200,00		-16 736,00		-11 536,00
TOTAUX CUMULES						
RESULTAT DEFINITIF		5 200,00		-16 736,00	0,00	-11 536,00

AFFECTATION DU RESULTAT DU LOTISSEMENT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr TREMBLAIS Daniel, après avoir approuvé le compte administratif 2016 du lotissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement du budget	6 190.60
Un déficit reporté de :	990.60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	5200.00
Un déficit d'investissement de	16 736.00
Un déficit des reste à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	16 736.00
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :	
Résultat d'exploitation AU 31/12/206 : EXCEDENT	5 200.00
Affectation en réserve complémentaire (1068)	5 200.00
Résultat reporté de fonctionnement (002)	0.00
Résultat d'investissement reporté (001)	16 736.00

BUDGET DE LA COMMUNE 2017

Après avoir voté le compte administratif 2016, les membres du Conseil examinent article par article les propositions de Mr Le Maire et l'arrêtent :

- Section de fonctionnement : 355 084.94 €
- Section d'investissement : 160 845.43. €

Il fixe aussi le taux des 3 taxes sans augmentation pour 2017

- Taxe d'habitation : 12.53 %
- Taxe foncière ; 16.85 %
- Taxe foncière non bâtie : 34.60 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent et votent le budget 2017.

TABEAU DES SUBVENTIONS 2017

ASSOCIATIONS	2017
MEMOIRE LESIGNOISE	50.00
UNION MUSICALE	-
BIBLIOBUS	-
SYNDICAT INITIATIVE	1 040,00
GYMNASTIQUE	500,00
FOULEES LESIGNOISE	250,00
UNC AFN SDF	50.00
AMICALE AGE D'OR	-
GROUPEMENT ASSOCIATIONS (GAL)	260,00
ADMR (Aide à domicile)	-
Glob trot	200,00
COMITE DE JUMELAGE	-
fondation du patrimoine	50,00
TOTAL	2 400,00

BUDGET LOTISSEMENT 2017

Après avoir voté le compte administratif 2016, les membres du Conseil examinent article par article les propositions de Mr Le Maire et l'arrêtent :

- Section de fonctionnement : 137.504 .00 €
- Section d'investissement : 141 256.00. €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent et votent le budget 2017.

MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil Municipal que suite à la délibération du 12 Juin 2014 fixant le prix de vente du m² des différents terrains du lotissement à 27,60 € TTC il convient de revoir son prix car ces terrains ne se vendent pas.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de baisser le prix à 20.00 € HT soit 24 € TTC afin de vendre le plus rapidement possible nos terrains.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Mr BATONNEAU du Crédit agricole a été contacté pour faire une étude afin de renégocier les différents emprunts de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires pour la renégociation des différents emprunts et lors d'un prochain conseil municipal de les informer sur le résultat de cette étude.

INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE, ENGAGEMENT PROFESSIONNEL, RIFSEEP

Monsieur Le Maire expose la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire nommé le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'expérience professionnelles).
Ce nouveau régime indemnitaire à vocation à se substituer à toutes les primes existantes au sein des trois fonctions publiques, ceci afin de faciliter la mobilité inter fonction publique.
Les arrêtés ministériels de correspondance avec les corps de l'Etat n'ont pas tous été encore publiés, notamment ceux concernant la filière technique.

Ce nouveau dispositif est composé de deux parts :

- Une part fixe IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) fondée sur les fonctions, les sujétions et l'expertise du poste, versée mensuellement.
- Une part facultative et variable : le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) fondée sur la valeur professionnelle et la manière de servir en lien direct avec l'entretien annuel d'évaluation, versée annuellement.

Ce régime indemnitaire tiendra compte dorénavant, uniquement de la catégorie de référence de l'Agent (A,B,C) et des fonctions exercées, le grade quant à lui servira uniquement à déterminer les montants « plafond » (maximum) pouvant être versé à un groupe de fonction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent d'acter l'instauration du Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et d'autoriser Monsieur Le Maire à présenter ce projet au comité technique du Centre de Gestion de la Vienne.

ADHESION DE LA COMMUNE D'AVAILLES LIMOUZINE AU SYNDICAT « Eaux de Vienne – SIVEER »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat entérinés par arrêté préfectoral n)2016-D2/B1 – 035 du 21/12/2016 ;

Monsieur Le Maire après avoir rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne – SIVEER, informe le conseil municipal que par délibération du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – SIVEER a donné son accord pour l'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat d'Eaux de Vienne – SIVEER à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Aussi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accepter la demande d'adhésion de la Commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame La Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision

Monsieur Le Maire informe :

- Qu'une réunion du Comité d'embellissement se tiendra le Mardi 11 Avril à 10 heures à la Mairie. Vous y êtes cordialement invités afin d'émettre vos idées.

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
	RAR	BP 2017		RAR	BP 2017
<u>Programme Voirie</u>			<u>Programme Voirie</u>		
<u>Programme Travaux Bâtiment</u>	0,00		<u>Programme Travaux Bâtiments</u>		
0					
<u>Programme Achat de matériel</u>		18 197,63	<u>Programme Achat de matériel</u>		
<u>Prg Electrification rurale</u>	0,00	46 800,00	<u>Prg Electrification rurale</u>	0,00	38 200,00
Les Patrières					
<u>Prg Route de Châtellerault</u>			<u>Prg Route de Châtellerault</u>		10 400,00
<u>Travaux en régie</u>		8 000,00			
<u>Prg Eglise</u>	47 617,87		<u>Prg Eglise</u>	27 161,34	20 200,00
<u>Prg Carte Communale</u>	3 029,93		<u>Prg Carte communale</u>		19 800,00
<u>Emprunt</u>		37 200,00	<u>Subvention CG</u>		6 641,47
			<u>fectva</u>		
<u>Déficit</u>			<u>Excédent</u>		16 845,02
					21 597,60
			<u>Virement section fonctionnement</u>		
			1068		
TOTAL DEPENSES	50 647,80	110 197,63		27 161,34	133 684,09
TOTAL GENERAL		160 845,43	TOTAL GENERAL		160 845,43